

# LES EMPLOIS FONCTIONNELS

☐ **Jeudi 19 septembre - Formation à distance**

## LES CONDITIONS D'EMPLOI

Les emplois concernés et les conditions de recrutement

La possibilité de recruter des agents contractuels : quelle évolution ? La rédaction du contrat, quelles clauses ? quels pièges éviter ?

Le recrutement par voie de détachement

Les missions et les responsabilités exercées dans le cadre de délégations consenties

## LE STATUT ET LES REGLES GENERALES

La rémunération : les règles applicables aux agents détachés et aux agents contractuels

Le classement dans la grille indiciaire

La PFR et le RIFSEEP

Les avantages en nature (logement, véhicule, frais de représentation)

Le régime fiscal

## LA FIN DES FONCTIONS ET SES CONSEQUENCES

La décharge de fonction, le licenciement, la fin de détachement, la démission

Les différentes procédures et leurs impacts

La motivation de la décharge de fonction et son contrôle par le juge (jurisprudence)

Le calcul de l'indemnité de licenciement de l'agent contractuel

La rupture conventionnelle

**Les objectifs**  
**Maîtriser le statut des emplois fonctionnels**  
**Mettre en pratique les connaissances acquises**

## Bulletin d'inscription à retourner à [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com) **LES EMPLOIS FONCTIONNELS**

Cochez la case correspondante

### Jeudi 19 septembre 2024 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

### Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)

**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants  | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants  | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,<br>Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques  | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

#### Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)

Horaires : 9h30-17h –

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation